



Chèque non restitué de la part du professionnel

Par FCC69

Bonjour,

J'ai besoin de conseils suite à mon interdit bancaire due à une erreur malencontreuse de ma part et une attitude non professionnelle d'IXINA.

Ma banque Axa et le professionnel de cuisine Ixina ne sont pas de bons conseils.

Quels sont mes droits vis-à-vis de leurs attitudes

?[u]historique [/u]

- jeudi 27/01 : déplacement chez Ixina Hénin Beaumont, il m'a été demandé un chèque de réservation avec la globalité du montant de la cuisine expo 4900 euros

-vend 04/02 : Bon de commande N°210019 signé électroniquement

-lundi 07/02 : je fais le virement sur le compte bancaire Ixina 4900 euros Le gérant d'Ixina ne pas pas informé avoir déposé le chèque de réservation le 04/02

==> donc doublon, chèque 4900 euros et virement 4900 euros

Entre le lundi 07 et le vendredi 11 : je cherche une solution*

plusieurs échanges téléphoniques entre Ixina et moi * plusieurs échanges téléphoniques entre ma banque AXA et moi.

Pour ma banque, demander à Ixina de rendre mon virement, ce qui alimentera le chèque OU alimenter mon compte bancaire de 4900 euros;

Pour Ixina, leur banque conseille de garder mon virement et d'attendre les 11 jours pour attendre le refus du chèque (réponse par mail)

- lundi 14/02 premier mail adressé à Ixina (historique de la situation)- lundi 14/02 réponse par mail du gérant Ixina, il garde le virement bancaire et attend 11 jours pour voir si le chèque sera rejeté

- mercredi 16/02 : le gérant m'informe par mail du rejet du chèque et garde le virement

==> je lui demande de me restituer le chèque et une attestation de paiement de la cuisine

- vendredi 18/02 je relance Ixina par mail pour qu'il me donne le chèque, il m'informe qu'il faut attendre une semaine après un rejet.

Nous sommes le 23/02, Ixina ne m'a toujours pas rendu le chèque, alors qu'il a été rejeté le mercredi 16.

De ce fait, je me retrouve interdit bancaire, Ixina n'a pas respecté le délai de restitution, ce qui aurait pu m'éviter le fichage. Merci pour vos conseils.

Cordialement

Par osram

Bonjour,

Mettez cette société en demeure de vous restituer immédiatement ce chèque impayé et une attestation. Faire en recommandé avec accusé de réception et conservez les copies.

Par FCC69

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par janus2

Bonjour,

Un chèque est fait pour être encaissé, le bénéficiaire avait donc le droit de le faire. Je ne comprends pas pourquoi, après avoir donné un chèque, vous avez fait un virement supplémentaire ?